

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DU 1092 Rue Gaston Tessier Paris (19^{ème}) – Autorisation de travaux et convention d'occupation temporaire au profit de la SODEARIF.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire avec RFF des terrains situés rue Gaston Tessier à Paris 19^{ème} arrondissement destinés à permettre l'aménagement des abords de la future gare "Rosa Parks" ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2013 DU 287 des 12 et 13 novembre 2013 autorisant la signature de deux promesses de vente tripartites (Ville de Paris, RFF et SEMAVIP) portant sur les emprises situées de part et d'autre de la future gare "Rosa Parks" à Paris (19^{ème}) ;

Vu les promesses de vente des terrains "Ouest" et "Est" situés de part et d'autre de la gare "Rosa Parks" signées le 16 décembre 2013 ;

Considérant que la SODEARIF, retenue comme acquéreur des terrains "Ouest" et "Est" suite à la consultation diligentée par la SEMAVIP, doit pour réaliser ses travaux sur le terrain "Ouest" procéder au préalable à des injections en vue d'en conforter les sols ;

Vu le projet de convention d'occupation temporaire à titre gratuit du terrain dit "Ouest" annexé au présent projet de délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser, en l'attente de la cession à la SODEARIF, la signature d'une convention de mise à disposition gratuite au profit de la SODEARIF ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire du 19^{ème} arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention de mise à disposition gratuite, dont les caractéristiques générales figurent dans le projet ci-annexé, au profit de la SODEARIF portant sur le terrain dit "Ouest" situé rue Gaston Tessier à Paris (19^{ème}), en vue de la mise en œuvre de travaux de confortation de terrain pour la réalisation du projet programmé et en l'attente de la signature de l'acte de cession de cette emprise à la société.